

SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Site Louvain Est

9515, rue Saint-Hubert et 955 à 999, rue de Louvain Est, Montréal

AC20-SC-05 (AVIS)

Fiche adressée au demandeur de l'avis

Note : Ce tableau a pour but d'informer le comité mixte et le conseil municipal (ou le conseil d'arrondissement) des mesures entreprises par le demandeur suite aux recommandations du présent avis.

Veillez remplir le tableau ici-bas et l'inclure au dossier qui sera transmis au conseil municipal (ou au conseil d'arrondissement). Veillez également le transmettre par courriel au comité mixte.

Veillez aussi noter que ce tableau demeure un outil de travail afin de favoriser les échanges et de faciliter la compréhension de l'évolution du projet.

	Recommandations (thèmes) *	Suivi effectué <i>(texte à inclure, si applicable)</i>
01	Poursuivre la réflexion quant au boisé afin d'en assurer la pérennité et la consolidation.	Un Plan directeur de mise en valeur du bois sera élaboré par l'arrondissement au cours de la prochaine année.
02	Élaborer un programme transitoire de conservation du patrimoine naturel (chantier).	Un tel programme sera élaboré avant le début du chantier.
03	Clarifier, dans le plan directeur, les éléments de gouvernance des espaces verts et publics et la stratégie de planification des phases de démolition et de décontamination.	Les éléments de gouvernance des espaces verts et publics seront clarifiés lorsque le choix de la gouvernance du site aura été déterminé. Une stratégie de planification des phases de démolition et de déconstruction sera élaborée au cours des prochains mois.
04	Tenir compte de la saison hivernale et du mobilier urbain dans la réflexion sur les usages et l'aménagement du site.	Le projet prévoit déjà que les usages publics du site devront être adaptés aux 4 saisons. Des visions d'hiver du projet ont d'ailleurs déjà été élaborées. Des plans de mise en œuvre des espaces ouverts et de leurs composantes seront élaborés dans une phase plus avancée du projet.
05	Identifier les moyens de protection pour la préservation de la clôture de béton ajouré.	Une stratégie pour s'assurer de la préservation de la clôture sera développée, pour identifier des moyens adéquats de protection.
06	Clarifier le vocabulaire spécialisé des documents de présentation.	Lors du passage du projet devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), un effort sera fait pour que le vocabulaire spécialisé utilisé dans les documents de présentation soit plus transparent et accessible.